



Procès-verbal

de la réunion de conseil municipal

du Vendredi 1er Septembre 2023

Présents : Valère HIS, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Amélie DANTAN, Stéphane DÉCUYPÈRE, Samuel CRAMILLY, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Isabelle LEFEVRE, Dimitri BESNE, Marie-Thérèse THIERRY

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Arnaud NICOLLE (Pouvoir donné à Bénédicte GODARD), Carole MORETTI (Pouvoir donné à Valère HIS), Cédric GODALLIER

Secrétaire de séance : Nadine DEVAUX DIT LALANDE

Était également présente : Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Avenant au contrat Vidéoprotection
3. Personnel communal : régularisation du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence
4. Personnel communal – Poste rédacteur
5. Personnel communal - Renouvellement du contrat d'un agent d'animation
6. Périscolaire : révision des tarifs de cantine et de garderie
7. Renouvellement de la convention avec le Conservatoire du Val de Seine
8. Contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes
9. Renouvellement du dispositif Ludisport
10. Attribution d'un cachet pour les musiciens du Conservatoire présents à la Cérémonie de la Ferme de la Résistance
11. Salle polyvalente - Installation d'un dispositif de limitation du bruit et de gestion du chauffage à distance
12. Salle polyvalente - Demande de subvention auprès des différents financeurs pour l'installation du dispositif de gestion à distance
13. Ecole élémentaire - Installation de volets roulants à l'école élémentaire et demande de subvention auprès des différents financeurs

14. Consultation d'entreprises – révision des extincteurs et alarmes – Attribution du contrat
15. Reversement des quêtes de mariage
16. Renouvellement marché fourniture électricité – Salle des fêtes et Salle Polyvalente
17. Logement de fonction de l'école maternelle - Remplacement des fenêtres de toit, côté nord
18. Logement de fonction de l'école maternelle - Demande de subvention auprès des différents financeurs pour le changement des fenêtres de toit
19. Informations diverses

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rappelle les points de la précédente réunion et apporte les précisions suivantes :

- Numérisation de l'État-Civil : les travaux correspondants au devis supplémentaire ont été réalisés, le fichier sera disponible prochainement.
- Mise en conformité électrique des bâtiments : Monsieur LUCE, électricien mandaté a effectué les travaux pendant les vacances scolaires. Les non conformités constatées précédemment devraient être levées au prochain passage de la société Qualiconsult.

Le compte rendu n'amenant pas de commentaires, les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu de la séance du 2 juin 2023 à l'unanimité.

2. AVENANT AU CONTRAT VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire fait le point sur l'installation de la Vidéoprotection. Le dispositif est opérationnel depuis le début de l'été. Cependant, pour des raisons techniques, les 3 caméras prévues au carrefour de l'Orme Bucaille n'ont pas été installées et le marché a fait l'objet d'une réévaluation à la baisse comme suit :

	Montant initial du marché (TTC)	Montant de l'avenant (TTC)	Nouveau Montant du Marché (TTC)	% d'écart introduit par l'avenant
Lot 1 CITEOS	123 678,24 €	-3 432,96 €	120 245,28 €	-2,77%
Lot 2 AXIANS	61 345,03 €	-11 601,21 €	49 743,81 €	-18,91%
TOTAL	185 023,27 €	-15 034,17 €	169 989,09 €	-8,13%

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les nouveaux montants.

3. PERSONNEL COMMUNAL : RÉGULARISATION DU SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

Monsieur le Maire explique que suite à une vérification des bulletins de salaires, il apparaît que certaines indemnités obligatoires n'ont pas été versées à certains agents. Il explique également qu'après demande d'aide au Centre de Gestion de la Fonction Publique, le service juridique a indiqué qu'une régularisation peut être faite en « temps » pour l'année en cours, mais elle devra faire l'objet d'une indemnisation sur les années civiles antérieures, dans la limite de 4 ans, en vertu de l'article 1 de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968.

Monsieur le Maire présente les tableaux suivants :

Supplément familial de traitement	Total brut pour l'agent
Agent D'animation	2 295,94 €
Agent de restauration	2 431,98 €
Agent de restauration	1 623,79 €
Total à verser	6 351,72 €

Indemnité de résidence	Montant brut pour l'agent
Agent technique	841,28 €
Agent technique	946,03 €
Agent technique	874,62 €
Agent d'animation	285,66 €
Agent de restauration	912,44 €
Total à verser	3 860,02 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la régularisation et donnent quitus à Monsieur le Maire pour faire procéder au paiement des dus aux agents.

4. PERSONNEL COMMUNAL : POSTE RÉDACTEUR

Monsieur le Maire demande à Madame Aude-Line WARMÉ, Secrétaire générale, de sortir de la salle du Conseil, ce point la concernant directement.

Monsieur le Maire fait un rappel de la situation et des textes de loi. Il précise que le contrat de Madame Aude-Line WARMÉ arrive à échéance sur le motif actuel et que conformément à la réglementation en vigueur, une déclaration a été faite sur la bourse de l'emploi afin de recueillir des candidatures pour le poste de Secrétaire générale, au grade de rédacteur.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur les candidatures reçues et l'expérience de l'agent contractuel en poste, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'établissement d'un nouveau contrat selon l'article L. 332-8 2° du code Général de la Fonction Publique au bénéfice de Madame Aude-Line WARMÉ si les candidats au poste reçus en entretien n'apportaient pas satisfaction.

Madame Aude-Line WARMÉ est autorisée à rejoindre la salle du Conseil.

5. PERSONNEL COMMUNAL : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN AGENT D'ANIMATION

Monsieur le Maire expose le besoin de renouvellement du contrat d'une agent d'animation. Pour l'année 2022-2023, le contrat avait été baissé à la demande de l'agent pour raisons personnelles. Le besoin étant terminé et la volonté de donner une impulsion à la bibliothèque nécessitent le renouvellement et l'augmentation du volume horaire du contrat à 17,5/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition.

6. PÉRISCOLAIRE : RÉVISION DES TARIFS DE CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire présente des tableaux illustrant l'augmentation des frais supportés par la Collectivité et en parallèle l'évolution des tarifs de cantine et garderie sur les 10 dernières années. Il explique que la Commission finances réunie le 29 août propose une augmentation de 3,5% des tarifs soit :

	Tarifs Cantine			Tarifs Garderie		
	Maternelle	Primaire	Adulte	La ½ heure	Après 18h30	
+ 3,5 %	2022-2023	3,56 €	3,65 €	4,70 €	1,11 €	2,21 €
	2023-2024	3,68 €	3,77 €	4,86 €	1,14 €	2,28 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident l'augmentation de 3,5%, les tarifs étant arrondis au centime inférieur.

7. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention avec le Conservatoire du Val de Seine après avoir rappelé les conditions : 30 minutes par classe en primaire et 30 pour l'école maternelle. Selon le nouveau tarif horaire voté au Conseil Syndical du 12 juin, la proposition

tarifaire est la suivante : 2h par semaine (1h30 école élémentaire, 30min école maternelle) * 36 sem* 49€ = 3 528,00 €.

Monsieur Samuel CRAMILLY demande si les désagréments liés à l'absentéisme de la professeure en début d'année scolaire 2022-2023 ont été résolus. Monsieur le Maire répond qu'une remplaçante a été recrutée par le Conservatoire et que les cours ont été dispensés.

Les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité la reconduction et donnent quitus à Monsieur le Maire pour signer les documents.

8. CONTRIBUTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la contribution communale au dispositif de la Métropole Rouen Normandie « Fonds d'aide aux jeunes » après en avoir rappelé le principe.

La contribution 2023 est de 0,23€ par habitant, soit $1\,322 * 0,23 = 304,06$ €.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la reconduction et donnent quitus à Monsieur le Maire pour effectuer le versement.

9. RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF LUDISPORTS

Monsieur le Maire rappelle le principe du Ludisports, proposé aux enfants de l'école primaire. Il rappelle également le vote en 2022 de l'augmentation du taux horaire de l'animateur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le renouvellement du dispositif, avec participation des familles à hauteur de 15€, et donnent quitus à Monsieur le Maire pour calculer une augmentation des frais de route, dans la limite du barème officiel.

10. ATTRIBUTION D'UN CACHET POUR LES MUSICIENS DU CONSERVATOIRE PRESENTS A LA CEREMONIE DE LA FERME DE LA RESISTANCE

Comme l'an passé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser un cachet pour les musiciens du Conservatoire qui ont animé la cérémonie de commémoration à la Ferme de la Résistance.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la proposition de verser un cachet de 70€ et donnent quitus à Monsieur le Maire pour procéder au versement.

11. SALLE POLYVALENTE - INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE LIMITATION DU BRUIT ET DE GESTION DU CHAUFFAGE A DISTANCE

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission travaux d'installation d'un dispositif de limitation du bruit à la salle polyvalente afin de limiter les nuisances sonores.

Les membres de la commission travaux proposent de coupler ce dispositif avec la gestion du chauffage à distance afin de permettre des économies d'énergies.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Partie limiteur de bruit : Devis de M Luce : 4 418,66€TTC
- Partie gestion du chauffage : devis fourniture du matériel : 488,40 €, installation par M Luce : 981,43€

Coût total estimé : 5 888,49€

Monsieur le Maire explique que Monsieur Luce, électricien, ayant installé le dispositif de gestion du chauffage aux écoles, il connaît le dispositif et les installations communales, d'où le choix de ce prestataire.

Monsieur le Maire précise qu'une fois le dispositif opérationnel et maîtrisé pour la salle polyvalente, il sera étendu à la salle des fêtes dont la location provoque régulièrement des nuisances sonores aux riverains.

Monsieur Dimitri BESNE demande si une révision du règlement des salles communales est prévue. Monsieur le Maire répond que cette révision sera soumise à l'approbation du Conseil lorsque le dispositif sera opérationnel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition et donnent quitus à Monsieur le Maire et à Monsieur l'adjoint aux travaux pour signer les documents et faire exécuter les travaux.

12. SALLE POLYVALENTE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES DIFFERENTS FINANCEURS POUR L'INSTALLATION DU DISPOSITIF DE GESTION A DISTANCE

En rapport avec le point précédent, Monsieur le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour solliciter des subventions auprès des différents financeurs.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité et donnent quitus à Monsieur le Maire pour instruire les demandes.

13. ECOLE ELEMENTAIRE - INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES DIFFERENTS FINANCEURS

Monsieur le Maire propose de remplacer les stores de l'école primaire contre des volets roulants, en raison de la vétusté des stores, des gains en termes d'économies d'énergie et de sécurité. La commission travaux, après avoir étudié les devis reçus, propose de retenir l'entreprise MCP :

	HT	TTC
RBA MATTER	10 297 €	12 356,40 €
MCP	9 434,18 €	11 321,02 €
PMB	10 256,20 €	12 307,44 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Valident la proposition de la commission travaux et retiennent le devis de l'entreprise MCP pour un montant de 11 321,02€ TTC.
- Donnent quitus à Monsieur le Maire et à Monsieur l'adjoint aux travaux pour signer les documents
- Donnent quitus à Monsieur le Maire pour solliciter des subventions auprès des différents financeurs.

14. CONSULTATION D'ENTREPRISES – REVISION DES EXTINCTEURS ET ALARMES – ATTRIBUTION DU CONTRAT

Suite à la délibération n°37/2023 autorisant l'ouverture d'une consultation des entreprises en rapport avec la révision des extincteurs et des alarmes, Monsieur le Maire présente les résultats :

	HT	TTC
Halte au feu	N'a pas souhaité répondre	
<u>ASDF</u>	1099,77 €	1 319,72 €
<u>LGPI</u>	445 €	445 €

Monsieur le Maire détaille les propositions de ASDF et de LGPI. Il précise également que le contrat est signé pour 3 ans maximum renouvelable annuellement, avec clause de sortie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition de la société LGPI et donnent quitus à Monsieur le Maire pour signer le contrat.

15. REVERSEMENT DES QUETES DE MARIAGE

Monsieur le Maire présente la recette totale de 166,73€ des quêtes des mariages récents et la volonté des mariés de reverser les sommes aux coopératives des écoles de la Commune,

Considérant la proposition de partage suivante:

	Don
Coopérative Ecole maternelle	83,36 €
Coopérative École primaire	83,37 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le reversement des quêtes tel que présenté et donnent quitus à Monsieur le Maire pour le mandatement auprès du SGC Maromme-Déville.

16. RENOUELEMENT MARCHE FOURNITURE ELECTRICITE – SALLE DES FETES ET SALLE POLYVALENTE

Le contrat de fourniture d'électricité pour les salles communales arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose de renouveler le partenariat avec EDF, fournisseur historique de la commune. Monsieur le Maire explique que les petites collectivités bénéficient de l'amortisseur mis en place et que les autres fournisseurs dépendent d'EDF.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le renouvellement du contrat chez EDF et donnent quitus à Monsieur le Maire pour signer les contrats.

17. LOGEMENT DE FONCTION DE L'ECOLE MATERNELLE - REMPLACEMENT DES FENETRES DE TOIT, COTE NORD

Monsieur le Maire annonce avoir fait changer en urgence les fenêtres de toit côté du logement de fonction de l'école maternelle fin juin, ceux-ci menaçant de s'effondrer, pour un montant de 1 761,60€ TTC. Le couvreur ayant constaté que les fenêtres côté nord sont à changer dans des délais rapides, Monsieur le Maire présente le devis correspondant pour un montant de 1 306,00€ HT, soit 1 567,20€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis et donnent quitus à Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint aux travaux pour signer le devis et faire exécuter les travaux.

18. LOGEMENT DE FONCTION DE L'ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES DIFFERENDS FINANCEURS POUR LE CHANGEMENT DES FENETRES DE TOIT

Ce point est annulé de l'ordre du jour.

19. INFORMATIONS DIVERSES

❖ Métropole Rouen Normandie :

- La réfection de la chaussée de l'Ancienne Route de Rouen côté B est reportée à cause de polluants retrouvés dans les échantillons prélevés.

- Route de Duclair : 5 points partiels de reprise de chaussée sont prévus aux endroits les plus abimés de la route.
 - Route des Vieux : la reprise de coulis est impossible, en raison des conditions météorologiques.
 - Eclairage public : l'éclairage a été remis en route le 31 août, avec une coupure de 23h à 6h. Monsieur le Maire précise qu'il fera le point avec le pôle de proximité Austreberthe Cailly en prévision de l'année 2024 et des évènements à prévoir. Il envisage le rétablissement de l'éclairage toute l'année, avec coupure de 23h à 6h et non plus une extinction complète sur les mois d'été.
- ❖ **DDEN** : Monsieur le Maire transmet les remerciements de la DDEN suite à la subvention accordée.
- ❖ Monsieur Samuel CRAMILLY demande :
- A quoi correspondent les marques au sol au hameau des Vieux. Monsieur le Maire répond qu'une étude sur l'effacement des réseaux est en cours par un prestataire de la Métropole.
 - Quel est l'avenir du vélorail. Monsieur le Maire explique qu'il va se renseigner sur l'avancement du projet mais qu'un raccordement des voies vertes est prévu entre Duclair et Villers Ecalles en 2024.

La séance est levée à 19h40.

Le Maire,
Valère HIS.

La secrétaire de séance,
Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Wilfried DURIEU,

Carole MORETTI,

Stéphane DÉCUYPÈRE,

Bénédicte GODARD,

Marie-Thérèse THIERRY,

Samuel CRAMILLY,

Dimitri BESNE,

Arnaud NICOLLE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Amélie DANTAN,

Cédric GODALLIER,